

Conflit entre Phil Moigne et le comité local

Il critique l'attitude du comité local envers le patron du *Monica II* et a voté pour l'octroi de sa licence.

Le torchon brûle entre Philippe Le Moigne et le Comité local des pêches. Les membres de la commission langoustine (locale) lui reprochent d'avoir voté pour l'attribution d'une licence langoustine au *Monica II* en commission nationale. Le président d'Armor Glaz, aussi vice-président de PMA (Pêcheurs de Manche Atlantique) s'en est expliqué samedi devant cette commission.

Candidat probable à la commission régionale langoustine, Philippe Le Moigne conteste l'attitude du Comité local des pêches envers le *Monica II* : « Le comité a stigmatisé ce patron de façon arbitraire alors que sa demande est légitime et qu'il répond aux exigences légales. Le Comité a laissé passer bien d'autres bateaux qui ont obtenu leur licence alors qu'ils n'entraient pas dans les clous », déclare-t-il.

Il juge cette façon de faire « contraire à l'éthique républicaine », même s'il reconnaît « légitime la volonté des pêcheurs bigoudens à défendre



Philippe Le Moigne s'est invité à la commission langoustine pour s'expliquer, samedi.

leurs intérêts ».

Philippe Le Moigne estime aussi que le cas du *Monica II* est dérisoire « au regard de ce qui attend les pêcheurs côtiers du Guilvinec à l'avenir ». Selon lui, « Le vrai problème de la pêche n'est pas là ».

C. A.